
Mairie de TREMBLECOURT

Compte rendu du conseil municipal du vendredi 18 Décembre 2015

Présents : Mme Béatrice CHRETIEN, M Bernard CHRETIEN, Mme Marie-Jeanne CHRETIEN, Mme Danièle JANNEL M Etienne JEMPF, Mme Danielle NOEL.

Etaient excusés : M Francis COLIN (procuration à Mme Danièle JANNEL) ; M Jérôme MICHEL (procuration à Etienne JEMPF ; M Frédéric PATARD (procuration Mme Béatrice CHRETIEN)

Etait(en)t absent : , /

Le compte-rendu du précédent conseil (27 novembre 2015) avait été remis à chaque conseiller municipal dans les jours suivants. Il n'y a pas eu de modification, de complément ou de remarque de la part des conseillers.

Le maire demande aux conseillers l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour un point à délibérer. Le conseil accepte. Ce point concerne la participation 2015 de la commune au SIVU la clé des champs.

M. Etienne JEMPF est nommé(e) secrétaire de séance.

1. (Délibération 54/15) Renouvellement de la convention avec le refuge du Mordant

Une convention a été signée les années passées avec le refuge du Mordant (Route de Villey Saint Etienne à Toul), le maire propose de la renouveler.

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise le maire à reconduire la convention avec ce refuge pour l'année 2016 pour un montant de 200 € HT l'année.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

2. (Délibération 55/15) Avenant à la convention prévention/santé du CDG54

Par délibération du 12 décembre 2014 le conseil a autorisé le conventionnement avec le Centre de Gestion 54 pour la gestion de la prévention et de la santé au travail. Le conseil d'administration du CDG a redéfini les modalités de fonctionnement et de financement des missions prévues dans la convention de départ, sans pour autant modifier les charges revenant aux collectivités adhérentes.

Le conseil autorise le maire à signer cet avenant à la convention prévention et santé.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

3. (Délibération 56/15) Convention contrat groupé mutuelle santé

Le Maire informe le Conseil que le décret paru le 8 novembre 2011 donne la possibilité aux employeurs publics de contribuer financièrement à la couverture santé de leurs agents.

Le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle a décidé l'engagement d'une procédure groupée pour le risque « SANTE ». Le groupement des collectivités à l'échelon départemental permet d'optimiser les coûts d'adhésion des agents en leur garantissant un contenu contractuel de haut niveau.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'adhérer à la convention de participation pour le risque « Santé » organisée par le centre de Gestion de Meurthe-Et-Moselle pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2016. De fixer à 5 € par agent et par mois la participation financière de la collectivité au risque « Santé » susmentionné.
- D'autoriser le Maire à signer l'adhésion à la convention de participation conclue par le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle avec les opérateurs sélectionnés et tout document s'y rapportant.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

4. (Délibération 57/15) Prix de l'eau pour les consommations 2016

Dans l'objectif d'équilibrer le budget de fonctionnement du service de l'eau, le maire propose d'augmenter le prix du m3 et le prix de la location de compteur.

Le conseil municipal décide de fixer pour les consommations 2016 les tarifs suivants :

- Prix du m3 d'eau pour 2016 : 1,60 €
- Location de compteur : 17 €

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

5. (Délibération 58/15) Versement d'une subvention d'équilibre de la commune au budget de l'eau

Une somme de 21 000 € a été prévue au compte 657364 (Subvention de fonctionnement versée aux organismes publics à caractère industriel et commercial) du budget de la commune. Cette prévision était destinée à couvrir les déficits du budget de l'eau et les grosses dépenses de l'année 2015. Le conseil municipal doit maintenant définir la somme finalement allouée par la commune au service de l'eau.

Le maire rappelle que le budget de fonctionnement de l'eau 2014 était déficitaire et qu'une fuite importante avait été détectée et réparée fin 2014. L'eau achetée au Syndicat des Eaux du Trey pour le 2^{ème} semestre 2014, et les réparations ont été facturées en 2015. Une autre réparation a été effectuée en août 2015.

Vu le déficit de 2014 et celui estimé de 2015,

le conseil municipal décide le versement d'une subvention d'équilibre de la commune au budget de l'eau d'un montant de 21 000 €

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

6. (Délibération 59/15) Renouvellement de la convention Level 3 : Passage de fourreaux télécom

En 1999 une société de télécommunication a implanté sur le territoire communal, et également sur les communes voisines, des installations de passage de câbles télécom. L'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire.

Les titres autorisant l'occupation du domaine public sont aujourd'hui expirés (2014). Le maire propose de renouveler l'autorisation de voirie à la société Level 3 Communications France pour 15 ans, soit jusqu'au 3 avril 2029. Celle-ci concerne 3 fourreaux sur une distance de 1,470 km.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

1. de renouveler l'autorisation de voirie à Level 3 pour 15 ans ;
2. d'appliquer les tarifs définis par délibération n°9-13 du 12 avril 2013
3. charge le maire du recouvrement de ces redevances

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

7. (Délibération 60/15) Réserve parlementaire : demande de subvention pour l'aménagement du secteur de l'église

Le maire rappelle les caractéristiques suivantes du projet « aménagement du secteur de l'église et mise en accessibilité » :

- Organiser l'accès au cimetière avec la mise en place d'une rampe
- Optimiser le stationnement et créer du stationnement PMR pour le cimetière, l'église, la salle polyvalente et la médiathèque.

L'équipe chargée du projet a travaillé avec le bureau d'études Energie Hautes Vosges pour aboutir à un avant projet. Le coût prévisionnel s'élève à 41 666 € HT , soit 49 999.20 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la réserve parlementaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- 🚧 d'arrêter le projet d'aménagement du secteur de l'église et mise en accessibilité
- 🚧 de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire.

Le conseil municipal autorise le maire à ratifier les documents correspondants.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

8. (Délibération 61/15) DETR 2016 : demande de subvention pour l'aménagement du secteur de l'église

Le projet « aménagement du secteur de l'église et mise en accessibilité » est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de solliciter une subvention au titre de la DETR 2016.

Le conseil municipal autorise le maire à ratifier les documents correspondants.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

9. (Délibération 62/15) Participation 2015 de la commune au SIVU La clé des Champs.

La participation des communes au fonctionnement du Centre Multi accueil La clé des champs est déterminée à chaque clôture de résultat, soit l'année suivante.

Afin de permettre au SIVU de fonctionner dans l'attente de la détermination de ces résultats, le conseil syndical sollicite un acompte provisionnel à hauteur de 70 %, calculé sur le compte d'exploitation prévisionnel.

Le conseil municipal accorde au SIVU la clé des champs le versement de l'acompte demandé, soit 839.88 €.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

10. Questions diverses et informations :

Agenda

- Relevé des compteurs d'eau : samedi 02/01/2016 à partir de 9h00. Rendez-vous aux conseillers concernés à la mairie.
- Réunion de la commission Elaboration du PLU mercredi 06/01/2016 à 18h00, salle de l'amitié.
- Vœux du maire : samedi 16/01/2015 à 18h00, salle de l'amitié.

Informations diverses

- SDCI : La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit la mise en œuvre dans chaque département d'un nouveau Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI). Le préfet de Meurthe et Moselle a établi un **projet** de SDCI qui prévoit la fusion de la CCT (communauté de communes du Toulais) et de la CCHH (communauté de communes de Hazelle en Haye) ainsi que le retrait de Hamonville.

- La CCT a défini en 2012 un PLH (Plan local de l'habitat) pour 6 ans (de 2013 à 2018). Une modification simplifiée du PLH a été réalisée pour prendre en compte les communes supplémentaires depuis janvier 2014 (dont les communes de l'ancienne CCCH) et pour ajouter un volet « copropriétés dégradées » imposé par la loi ALUR.

- Dans le cadre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, la CCT propose aux particuliers un accompagnement personnalisé pour élaborer des projets de travaux et monter des dossiers de subventions. Les financements possibles concernent les travaux de réhabilitation de logements dégradés, l'amélioration des performances énergétiques et l'adaptation des logements pour l'autonomie.

La séance est levée à 22 h 20